Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20261022-2026_53_BUREAU-DE

-DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 21
Votants : 19
Présents : 15
Absents représentés : 4

Date de la convocation : 16 octobre 2026
Date d'affichage : 16 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt deux octobre, à quatorze heures trente, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion du siège social « Parc d'Activités Coglais Saint Eustache » St Etienne en Coglès – 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents :
Monsieur Pascal HERVE, Monsieur Thomas JANVIER, Monsieur Rodolphe HAMEAU, M. Bertrand MALLET, Madame Virginie ELSHOUT, Monsieur Gaétan DUBREIL-JARDIN, Monsieur Guy LE GONIDEC, Monsieur Olivier SOURDIN, M. David RETORE, Monsieur Olivier GAIGNE, Madame Huguette GARNIER,
Madame Morgane BOULIERE, Madame Delphine LEMOINE, Madame Ferrnande-Raymonde LOHIER, Monsieur Christian NGUYEN,

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Loic BATTAIS représenté par Madame Ferrnande-Raymonde LOHIER, M. Laurent BOURDIN représenté par Madame Morgane BOULIERE, Monsieur Loeiz RAPINEL représenté par Madame Huguette GARNIER, Monsieur Pascal REGNAULT représenté par Madame Virginie ELSHOUT.

Absente excusée : Madame Laetitia MEIGNAN, Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR,

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_53_BUREAU_7.1_020 : CENTRE AQUATIQUE COGLEO – REMPLACEMENT DE LA VIS DE TRANSFERT CHAUDIERE BOIS

Monsieur Le Gonidec, Vice-président en charge des services techniques et de la voirie, rappelle que le contrat de délégation de service public relatif à la gestion et l'exploitation de la piscine communautaire a pris effet le 28 mai 2011.
Dans ce cadre, la Société Publique Locale Sports Loisirs des Marches de Bretagne assure la maintenance et l'entretien du Centre Aquatique. Les grosses réparations et renouvellements sont pris en charge par Couesnon Marches de Bretagne.
A ce jour, la vis d'alimentation de la chaudière bois est cassée. Elle a déjà fait l'objet de deux réparations cette année, pris en charge par la SPL. La première était d'un montant de 2 793.60€ TTC, la seconde de 2 282.40€ TTC.
Le système a maintenant 15 ans et présente une usure avancée. De plus les modèles d'auges ont évolués.

Il est donc proposé de remplacer les 2 auges cylindriques par deux auges hexagonales et remettre en place deux vis neuves.

Deux entreprises ont été sollicitées :

- COMPTE. R 63220 Arlanc : devis d'un montant de 21 000.00€ HT, 25 200.00€ TTC
- GLT MECA 35290 Saint Meen Le Grand : devis d'un montant de 21 700€ HT, 26 040.00€ TTC

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20261022-2026_53_BUREAU-DE

Monsieur Guy LE GONIDEC, Vice-président en charge des services techniques et de la voirie propose :

- **De retenir la proposition de la société COMPTE. R. pour un montant de 21 000,00 € HT soit 25 200.00 € TTC dans le cadre des travaux de remplacement de la vis de la chaudière au Centre Aquatique Coglé'O.**

Vu l'exposé de Monsieur Guy LE GONIDEC, Vice-président en charge des services techniques,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Guy LE GONIDEC, Vice-président en charge des services techniques telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE